



Succession famille recomposée

Par **kikause**, le **02/05/2010** à **18:10**

Bonjour,

Je suis mariée et ai 2 enfants d'un premier lit.

Mon mari n'a pas d'enfant et nous n'en avons pas eu ensemble.

Nous avons acheté une maison et, à cette occasion, fait une démarche pour faire donation au dernier vivant.

Mon mari a encore sa maman et des frères et soeurs - il ne souhaite pas que ces derniers (frères et soeurs) héritent de lui (ni leurs descendances) mais souhaiterait que ce soit mes enfants qui bénéficient de son héritage. Donc que se passera-t-il si sa maman est encore vivante à ce moment ? si elle est décédée ?

Qu'advientra-t-il si :

1/ si je décède en premier

2/ s'il décède en premier

3/ si nous décédions ensemble

que faut-il faire comme démarches complémentaires ?

Merci de votre réponse
Cordialement